



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10.02.2026

1. Ventes de terrains communaux suite aux arpentages

Conformément aux délibérations du 11 avril 2024 et du 07 juillet 2025, le Conseil municipal autorise la vente des parcelles 452, 453, 454, 455 section 3 issues du nouvel arpentage de la parcelle 396 située au lieudit Im Lehli.

Conformément à la délibération du 11 avril 2024, le Conseil municipal autorise la vente des parcelles 334 et 336 section 4 issues du nouvel arpentage des parcelles 162 et 198 situées sur les hauteurs de la rue des Vignes.

2. Collectivité européenne d'Alsace (CeA)

Le Conseil municipal approuve les modalités de la nouvelle « convention de répartition des charges d'entretien des Routes Départementales en agglomération avec la CeA et Saint-Louis Agglomération », dans la continuité de la convention existante, et ce pour une nouvelle période.

3. Saint-Louis Agglomération

En date du 8 décembre 2021, le Conseil municipal avait approuvé la « convention de partenariat relative à la collecte et à la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergies (CEE) entre SLA et la commune » valable jusqu'au 31 décembre 2025.

Le Conseil Municipal acte la prolongation de ce partenariat jusqu'au 31 décembre 2030.

4. Subventions octroyées

Le Conseil municipal décide de verser la somme de 50€ pour le séjour pédagogique à Cerniebaud d'un élève de 5^{ème} scolarisé à l'école des missions de Blotzheim et habitant Michelbach le haut.

 Restés informés des actualités communales avec **Panneau Pocket**, application simple et gratuite à installer sur votre smartphone ou ordinateur.

Nous publions régulièrement des actualités relatives à :

- Des travaux sur voirie
- D'éventuelles fermetures ou déviations de route
- Des fêtes et événements du village
- Des alertes météo
- Des coupures sur réseaux
- Des objets trouvés
- Des modifications des horaires de permanence de la mairie
- Au nouveau mode de scrutin municipal, changement important pour 2026
- etc...